Journal municipal d'Henryville
Numéro de janvier 2020

Soirée d'humour au Centre récréatif

Nous avons déjà plusieurs tables de réservées pour le souper-spectacle du vendredi 14 février 2020. Cela m'indique que cet événement est attendu et surtout est apprécié par les citoyens d'Henryville.

Cette année, nous accueillerons Mathieu Gratton pour le spectacle d'humour qui débutera à 20h30. Nous sommes présentement à l'élaboration du menu pour le repas qui sera servi à compter de 17h30. Le prix sera de 40$ par personne souper et spectacle inclus.

Plus de détails suivront après les Fêtes. Gardez l'œil ouvert !!

Message de votre service de sécurité incendie

Nous avons été informés des rappels de produits suivants :

Radiateurs de construction
https://canadiensensante.gc.ca/recall-alert-rappel-avis/hc-sc/2019/71577r-fra.php

Lampes solaires à détection de mouvement DEL Ultra Performance, 200 lumens
https://canadiensensante.gc.ca/recall-alert-rappel-avis/hc-sc/2019/71662r-fra.php

Génératrices portatives Yamaha EF2000iS
https://canadiensensante.gc.ca/recall-alert-rappel-avis/hc-sc/2019/71845r-fra.php

****

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2020

13 janvier	6 avril	6 juillet	5 octobre
3 février	4 mai	3 août	2 novembre
2 mars	1er juin	14 septembre	7 décembre

Les séances auront lieu au 110 rue Grégoire à la salle du conseil à 20 heures.

Le journal municipal

Date de tombée de la prochaine édition : 22 janvier 2020
Nous contacter : journal@henryville.ca

La Municipalité

Prochaines séances du Conseil municipal : 13 janvier et 3 février 2020
Nous contacter : Tél.: 450-346-4106
reception@henryville.ca – www.henryville.ca

Illumination du sapin de Noël

Pour lancer la période des fêtes, vendredi le 29 novembre dernier au parc des Petits-Bonheurs, a eu lieu l'illumination du sapin de Noël. Les participants, et ils étaient nombreux, question de se réchauffer, se sont régalés de biscuits et de boissons chaudes autour du feu en écoutant de la musique de Noël. Nous avons aussi eu de la grande visite, la fée des glaces est restée avec nous festoyer au grand plaisir des enfants présents.

Merci à tous les participants qui ont fait de cet évènement un beau succès.

Dépouillement de Noël

Dimanche le 1er décembre avait lieu la visite du Père Noël à l'érablière Entre l'Érable et l'Écorce. Le spectacle de Totoche la caboche et la magie de Noël ont capté l'attention des 124 petits comme des 139 grands. Accompagnés des lutins, le Père Noël a fait une entrée remarquée. Que dire des cadeaux qu'ils ont distribués à tous les enfants sages. Une belle façon de se mettre dans l'ambiance des fêtes.

Merci à vous tous! Vous avez grandement contribué au succès de cet évènement.

Tolochie
TOTALEMENT
A
WE
S ME

Objet perdu

Lors de l'illumination du sapin, une paire de gants pour femme a été oubliée sur la table à pique-nique. Pour la récupérer, il faudra communiquer avec Geneviève Lavoie au 450-346-4106 poste 1.

Horaire de la patinoire

Ouverture si la température le permet et que les bénévoles répondent à l'appel lancé.

Horaire régulier Lundi au vendredi : 18h à 21h
Samedi et dimanche : 13h à 21h
Fermée par mauvais temps ou par temps doux.

Possibilité d'ouverture le vendredi de 16h à 18h
selon la disponibilité des bénévoles.

Appel aux bénévoles
Si vous avez du temps à consacrer à nos jeunes, veuillez laisser votre nom au numéro suivant : (450) 346-4106 poste 0.

Votre implication est nécessaire.

Dimanche - Causerie

Dimanche le 12 janvier aura lieu un autre dimanche-causerie de la mairesse et des conseillers au Centre Récréatif 110 rue Grégoire de 10h00 à 11h30 à la salle du conseil au 2e étage.

Nous vous invitons à venir prendre un café et discuter de différents sujets qui touchent la municipalité.
Vous êtes tous les bienvenus!

Votre implication pourrait faire une différence dans nos vies!

Activités : Relâche scolaire

Le conseil municipal a décidé d'offrir une semaine de relâche mais organisée par le **camp Youhou !** du 2 au 8 mars 2020.
Sous la formule d'un camp de jour au centre récréatif, vous aurez la possibilité d'inscrire vos enfants de 5 à 12 ans, et ce dès le 20 janvier en ligne. La marche à suivre ainsi que les détails de la programmation seront envoyés vers le 15 janvier 2020.
Le coût pour la semaine sera de 50$ excluant le service de garde ou 90$ incluant le service de garde. (50$ par enfant payé par la municipalité a été appliqué sur le montant régulier) De plus, vous aurez la possibilité d'inscrire votre enfant à la journée. Le tarif journalier est de 26$ excluant le service de garde et 36$ incluant le service de garde. Sur ce montant un maximum de 50$ sera déduit. Par exemple, si vous inscrivez votre enfant 3 jours incluant le service de garde au lieu de payer 108$, cela vous coûtera 58$ et une journée à 36$ vous coûtera 0$.

Collecte des sapins de Noël naturels

Une fois la période des Fêtes terminée, il est temps de faire ses adieux à son sapin naturel. Il existe plus d'une façon d'en disposer de manière écoresponsable. Une règle à respecter : aucune décoration (ampoule, guirlande, glaçon) ne doit se trouver dans le sapin.

Les sapins collectés à Henryville seront apportés dans les écocentres où ils seront mis en copeaux avant d'être épandus sur des terres agricoles locales comme matières fertilisantes.

Quand en disposer : le mardi 14 janvier au bord de la route
Ils seront ramassés le mercredi 15 janvier par les employés municipaux

Merci pour votre bonne collaboration.

Règlement 197-2019 concernant les prévisions budgétaires 2020

Article 1 ***Revenus :***

1.	Taxe sur la valeur foncière :	1 858 489$
2.	Taxe sur une autre base :	639 423$
3.	Paiement tenant lieu de taxes :	11 256$
4.	Transferts :	280 519$
5.	Services rendus organismes municipaux :	16 335$
6.	Autres services rendus :	156 140$
7.	Impositions de droits :	34 800$
8.	Amendes et pénalités :	3 500$
9.	Intérêts :	5 000$
10.	Autres revenus :	2 500$

TOTAL DES REVENUS : 3 007 962$

Article 2 ***Charges:***

1.	Administration générale :	414 226$
2.	Sécurité publique :	419 711$
3.	Transport :	680 831$
4.	Hygiène du milieu :	542 459$
5.	Santé et bien-être :	119 170$
6.	Urbanisme et mise en valeur :	95 544$
7.	Loisirs et culture :	107 804$
8.	Frais de financement :	71 117$

TOTAL DES CHARGES : 2 450 862$

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE AVANT CONCILIATION À DES FINS FISCALES **557 100$**

CONCILIATION A DES FINS FISCALES

Remboursement de la dette **(228 100$)**

Activités d'investissement **(329 000$)**

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE A DES FINS FISCALES **0 $**

Article 3 Entrée en vigueur du règlement :

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

RÈGLEMENT NUMÉRO 199-2019

FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS
DES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX
DE LA MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Les taux de taxes et les tarifs énumérés aux articles 3 à 17 inclusivement du présent règlement sont imposés et prélevés pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.

Article 3 Taxe foncière générale

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur tel qu'elle apparaît au rôle d'évaluation, au taux de 0.4800 du cent dollars (100 $) d'évaluation pour les unités agricoles et au taux de 0.6300 du cent dollars (100$) d'évaluation pour les autres unités imposables.

Article 4 Compensation et tarification -prescriptions générales

4.1 Toute compensation exigée en vertu des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., cF-2.1) est exigée du propriétaire de l'immeuble imposable et n'est pas remboursable sauf tel que prévu par la Loi.

4.2 La compensation à l'égard d'un immeuble situé sur le territoire municipal visé au deuxième paragraphe du troisième alinéa de l'article 205.1 est le montant total des sommes découlant de taxes municipales, de compensations ou de modes de tarification qui seraient payables à l'égard de l'immeuble, en l'absence du paragraphe 4 ou 5 de l'article 204 et du quatrième alinéa de l'article 205.

Article 5 Compensation –matières résiduelles

Afin de pourvoir au paiement annuel des frais pour l'enlèvement, le transport et la disposition des matières résiduelles ainsi que la collecte sélective des matières recyclables, une compensation annuelle de 188.83$ est imposée et prélevée par unité de logement d'habitation, de commerce, de bureau ou de local, ou pour tout autre établissement.

La compensation pour l'enlèvement, le transport et la disposition des ordures ménagères et rebuts encombrants, ainsi que la collecte sélective des matières recyclables doivent dans tous les cas être

payées par le propriétaire ou par l'occupant inscrit au rôle d'évaluation foncière en vigueur et elle est assimilable à la taxe foncière générale.

Cette compensation est exigible, que le service soit utilisé ou non. Toutefois, le propriétaire d'un immeuble à usage commercial ou industriel peut être exempté du paiement de la présente compensation s'il démontre à la municipalité qu'il détient un contrat particulier avec Compo Haut-Richelieu Inc. ou avec toute autre compagnie reconnue et accréditée par le ministère de l'Environnement du Québec.

<u>Article 6</u> Compensations- aqueduc et égout

6.1) Compensation pour le service d'aqueduc 2020

Afin de pourvoir aux dépenses relatives à l'achat, à la fourniture et à l'usage de l'eau potable du réseau d'aqueduc pour les immeubles munis d'un compteur d'eau, une compensation pour la consommation d'eau est établie selon le tarif suivant, pour 1 unité et 250 m^3 de base :

Henryville SD : 253.76$
Henryville Village : 253.76$

Les définitions suivantes seront utilisées aux fins de taxation :

Logement, 1 unité :	Une place d'habitation.
Entreprise à même la résidence 0.5 unité:	À l'intérieur d'un logement, une entreprise possédant la même adresse, s'ajoutant à l'unité du logement
Commerce, 1.5 unités :	Entreprise possédant une place d'affaire selon le rôle d'évaluation
Ferme, 2.5 unités :	Exploitation agricole selon le rôle d'évaluation
Industrie, 3.5 unités :	Industrie possédant une place d'affaire selon le rôle d'évaluation

Le taux de base sera multiplié par le nombre d'unité payée.

6.2) Pour toute consommation excédant le nombre de mètre cube alloué, tel que ci-haut mentionné, le tarif fixé et imposé est de 0,93¢ du mètre cube.

Article 7 Compensation pour le service d'égout 2020

Afin de pourvoir aux dépenses relatives à l'entretien, l'opération de l'usine d'épuration des eaux usées, des stations de pompage et du réseau d'égout et ses composantes, une compensation de 378.06$ est imposée pour toute unité d'évaluation desservie par le réseau d'égout municipal.

Article 8

Remboursement emprunt prolongement du réseau de la Route 133 et rue de l'Église

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation, une taxe spéciale à l'égard de chacun des immeubles dont il est le propriétaire selon la méthode qui consiste à attribuer un nombre d'unités pour chaque catégorie d'immeubles.

Le montant de cette taxe spéciale sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribué à chaque immeuble imposable, suivant le tableau décrit au règlement 103-2009 par la valeur monétaire attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situé à l'intérieur du bassin de taxation, pour l'année 2020 le montant sera de 782.29$.

Article 9 Digues et stations de pompages 2020

Afin de pourvoir aux dépenses relatives aux frais d'entretien et d'opération des digues et stations de pompage de la rivière du Sud selon les modalités décrétées par la MRC du Haut-Richelieu, conformément à une quote-part , une taxe spéciale de 98.39$ l'hectare égouttant sera perçue des propriétaires énumérés au tableau de répartition des superficies contributives.

Article 10 Règlement 274 de l'ancienne municipalité d'Henryville SD

Afin de pourvoir au remboursement des frais encourus pour les digues concernées dans le règlement numéro 274 de l'ancienne municipalité d'Henryville SD, une taxe spéciale sera chargée à chaque contribuable concerné, dans les proportions établies dans ledit règlement.

Article 11 Règlement réservoir incendie

Afin de pourvoir au remboursement du règlement d'emprunt 112-2010 concernant le réservoir incendie, une taxe spéciale sera chargée à chaque matricule, à l'ensemble du territoire selon les unités imposables.

La valeur est déterminée selon les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables, pour l'année 2020 le montant sera de 34.60$.

Article 12 Règlement centre récréatif

Afin de pourvoir au remboursement du règlement d'emprunt 175-2017 concernant le Centre récréatif, une taxe spéciale sera chargée à chaque matricule, à l'ensemble du territoire selon les unités imposables.

La valeur est déterminée selon les dépenses engagées relativement aux intérêts annuels et au remboursement de capital de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables, pour l'année 2020 le montant sera de 148.47$.

Article 13 Licence de chien

Afin de pourvoir au paiement annuel des frais pour les licences de chien sur le territoire de la municipalité d'Henryville pour l'année 2020, une compensation de 15,00$ est exigée de tout propriétaire ou gardien d'un chien âgé de plus de trois mois.

Article 14 Comptes de taxes 2020

Les taxes foncières doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte leur total est égal ou supérieur au montant fixé par le règlement pris en vertu du paragraphe 4e de l'article 263 de la Loi sur la fiscalité municipale (300.$), elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en deux versements égaux.

En vertu de l'article 252 de la Loi précitée, le Conseil décrète que le débiteur pourra faire quatre(4) versements égaux pour le paiement de la facture annuelle régulière, soit les :
27 février, 28 mai, 30 juillet et 17 septembre, à l'exception des ajustements ou facturation complémentaire; le paiement est dû au trente-et-unième jour de la facturation.

Article 15 Paiement exigible

En conformité avec l'alinéa 3 de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, le Conseil décrète que lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu à l'alinéa 2 de l'article 252 de ladite Loi, le solde devient immédiatement exigible et porte intérêt jusqu'au paiement complet.

Article 16 **Taux d'intérêt sur les arrérages**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde exigible porte intérêt au taux annuel de 8%.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Article 17 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur le 1er janvier 2020.

Règlement 198-2019 - Programme triennal d'immobilisations

1. Le programme triennal d'immobilisations, pour les années 2020, 2021 et 2022, se présente comme suit :

	2020	***2021***	***2022***
Pavage et accotements en pierre	2 kilomètres de chemin Continuité pour accotements	2 kilomètres de chemin Continuité pour accotements	2 kilomètres de chemin Continuité pour accotements
Améliorations et rénovations	Étude des infrastructures municipales usine d'épuration des eaux usées	Réalisations des infrastructures municipales	Étude des infrastructures municipales projets spéciaux

2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

3e édition de la course/marche des Pères Noël de Sainte-Brigide d'Iberville

Samedi le 7 décembre dernier, Mme Caroline Brunet résidente d'Henryville et moi-même (Danielle Charbonneau) avons participé à la 3e édition de la course/marche des Pères Noël de Sainte-Brigide d'Iberville. Une activité rassembleuse et festive au profit des loisirs de la municipalité. Sous un beau soleil, d'une animatrice hors pair et au son de la musique de Noël, nous avons marché le 5 km ensemble. Au fil d'arrivée, les organisateurs nous ont mentionné que nous occupions la 1re et 2e place.
Merci aux organisateurs pour cette belle activité!

CALENDRIER MUNICIPAL

JANVIER 2020

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI 1	JEUDI 2	VENDREDI 3	SAMEDI 4
5	6	7	8	9	10	11
12	13 **MUNICIPALITÉ** SÉANCE PUBLIQUE 20HOO	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24 **CERH FRUITGUMES** LIVRAISON DES PANIERS 14H00 À 19H00	25
26	27	28	29	30	31	

Cours offerts

ZUMBA

HORAIRE HIVER 2020

CENTRE RÉCRÉATIF HENRYVILLE (SOUS-SOL)
110, rue Grégoire, Henryville QC

Du jeudi 16 janvier au mardi 31 mars 2020
(Semaine de relâche : pas de cours)

ZUMBA Mardi et jeudi: 19h-20h

TARIFS
10$/cours
Carte 5 cours : 45$
Carte 10 cours : 80$
Carte 20 cours : 150$
(Modes de paiement : comptant - chèque - virement Interac)

ESSAI GRATUIT EN TOUT TEMPS

AUCUNE INSCRIPTION REQUISE

ZUMBA kids **6-11 ans (avec parent)**

2 dates à retenir* : 9 février / 15 mars

Coût (payable sur place le jour même): 15$ (1 parent - 1 enfant)
20$ (1 parent - 2 enfants)

Horaire : Dimanche 9h (durée d'environ 50-55 minutes)

***Inscription obligatoire par courriel, jusqu'au vendredi précédant le cours. Nul besoin d'assister aux 4 cours**

Informations : Chantal Brunet ZIN™ à cbrunetzumba@gmail.com

YOGA

HIVER 2020

Yoga (hatha yoga)

Lundi soir

19h à 20h15 (sous-sol)

Du 13 janvier au 13 avril 2020

155$ / 14 cours

Cours de 75 minutes (1h15)

ADOLESCENTS!
Tarif à 75$ / session, pour vos adolescents qui s'inscrivent en votre compagnie!

Yoga sur chaise

pour retraités, gens à mobilité réduite, convalescence, douleurs chroniques...

Mercredi matin

10h à 11h (local 103)

Du 15 janvier au 15 avril 2020

120$ / 14 cours

Les cours ont lieu au 110, rue Grégoire, Henryville

Minimum 6 inscriptions pour débuter les cours

Padma
YOGA ET CETERA

Sophie Cadieux
Enseignante de yoga certifiée
514-264-2797
Padma YOGA ET CETERA
padmayogaetcetera@hotmail.com

COURS	LUNDI	MERCREDI	SAMEDI
JUNIORS	18h30 à 19h30	18h30 à 19h30	10h à 11h
SÉNIORS	19h30 à 20h30	19h30 à 20h30	11h à 12h

PRIX	3 mois	6 mois	12 mois
JUNIORS	120,72$	195,45$	370,20$
SÉNIORS	150,05$	241,45$	431,15$

★Les taxes sont incluses

TECHNIQUE DE HAUTE PERFORMANCE!

INSTRUCTEURS:
Grand-Maître Réjean Aumont,
Ceinture noire 7e Dan
&
Maître Audrey Du Bois,
Ceinture noire 5e Dan

COURS DE BOXE OLYMPIQUE INTÉGRÉS À L'ENTRAÎNEMENT

110, rue Grégoire, 1er étage
Henryville (Québec) J0J 1E0

☎ 438 341-2727
audreytaekwondo75@gmail.com

VILLE DE BEDFORD

ARÉNA

PATINAGE LIBRE HORAIRE DES FÊTES

JOUR	DATE	HEURES de / à
Dimanche	22 déc.	14h30 à 16h00
Lundi	23 déc.	13h00 à 14h30
Vendredi	27 déc.	12h30 à 13h45
Dimanche	29 déc.	14h30 à 16h00
Lundi	30 déc.	13h00 à 14h30
Jeudi	2 janv.	13h00 à 14h30
Lundi	6 janv.	13h00 à 14h30

Fermé
24-25-26-31 décembre 2018 et 1 janvier 2020
Ouverture à 13h00 le 2 janvier 2020

JOYEUSES FÊTES
BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2020
La direction et les employés de l'Aréna de Bedford

Téléphone: (450) 248-3224
Télécopieur: (450) 248-3441
arena@ville.bedford.qc.ca

Compo-Haut-Richelieu

INFORMATIONS

Pour diffusion immédiate

Horaire pour la période des Fêtes

À Henryville, les collectes d'ordures et de récupération se dérouleront aux journées prévues.

Des modifications sont toutefois apportées aux horaires des écocentres.

	Dim. 22 déc.	Lun. 23 déc.	Mar. 24 déc.	Mer. 25 déc.	Jeu. 26 déc.	Ven. 27 déc.	Sam. 28 déc.
Iberville	Fermé	8h à 17h	Fermé	Fermé	Fermé	8h à 17h	9h à 16h
Saint-Luc	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	8h à 17h	9h à 16h
Lacolle	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h à 15h

	Dim. 29 déc.	Lun. 30 déc.	Mar. 31 déc.	Mer. 1er janv.	Jeu. 2 janv.	Ven. 3 janv.	Sam. 4 janv.
Iberville	Fermé	8h à 17h	Fermé	Fermé	Fermé	8h à 17h	9h à 16h
Saint-Luc	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	8h à 17h	9h à 16h
Lacolle	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h à 15h

Écocentres : Nouveautés dès le 3 janvier

Des nouveautés seront mises en place dès le retour des Fêtes dans les trois écocentres. Consultez le site web **compo.qc.ca** pour tous les détails avant de vous déplacer. Les informations y seront intégrées au cours du mois de décembre.

Compo-Haut-Richelieu inc. est responsable de la gestion des matières résiduelles pour douze municipalités de la MRC du Haut-Richelieu. Son mandat consiste à orchestrer les services de la manière la plus économique possible, et ce, dans les règles de l'art.

Site Web : www.compo.qc.ca | Téléphone : 450 347-0299 | Courriel : info@compo.qc.ca

BRUNCH MUSICAL

Levée de fonds pour l'église St Georges d'Henryville

Veuillez noter à votre agenda un brunch musical organisé en collaboration avec les propriétaires de l'Erablière Entre l'érable et l'écorce qui aura lieu **le 26 janvier 2020 dès 10:30 jusqu'à 13:30.** Le prix du repas est au coût de 20.00$ pour les adultes, 8.00$ pour les enfants de 4 ans à 11 ans et gratuit pour les moins de 4 ans.

Les membres du groupe Offbeat offrent généreusement leur temps et leurs talents au profit de la Fabrique St-Georges d'Henryville **dès 10:30 jusqu'à 15:00.** C'est un groupe de 5 hommes, membres de la chorale Amalgame.

Bienvenue à tous,

Un bon repas, de la musique et de la danse !

Apportez votre vin et boisson.

Les billets sont en vente auprès des marguilliers.

Pour information : 450- 299-2257, 514 -718- 3500

La Fabrique

HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

FÊTE DE NOËL

24 décembre 2019

18h30 église STE-ANNE : mini-concert de Noël
19h00 église STE-ANNE : messe de la veille de Noël

20h00 église ST-ALEXANDRE : mini-concert de Noël
20h30 église ST-ALEXANDRE : messe de la veille de Noël

23h30 église HENRYVILLE : mini-concert de Noël
Minuit église HENRYVILLE : messe de la veille de Noël

25 décembre 2019

10h00 église ST-SEBASTIEN : messe du jour de Noël

29 décembre 2019
10h00 église ST-ALEXANDRE : messe de la Sainte-Famille

FÊTE DU JOUR DE L'AN

31 décembre 2019
18h00 église HENRYVILLE : messe veille du Jour de l'An

1er janvier 2019
10h00 église ST-SEBASTIEN : messe du Jour de l'An

Club FADOQ Henryville
Rive-Sud-Suroît

FADOQ Henryville: Salle Sabot d'or

119 St-Thomas, Henryville Qc J0J 1E0.

En face de : PHARMACIE PROXIM J. VIAU ET M. OUIMET

Danse Samedi 11 et 24 Janvier 2020

Ouverture 18h30, Pratique 19h15. Danse 19h30, 2 fois/mois, Danse en ligne et sociale suivie d'un goûter. Entrée 8$/pers. Apporter votre boisson. **Musique :** 2ème sem. : **Fernand Brunelle-** et 4ème sem. : **Richard Lamarre Bienvenue à tous**

Bingo Jeudi 25 janv. 2020 19h

Le 3ième jeudis de chaque mois, coût de base : 10$ /pers. Prix total 500$ et invitez vos amis à venir s'amuser avec vous.**18 ans et+.** Ouverture **de la salle 18h00**.

Diner-danse Fêtes des cœurs : Dim. 02 fév. 20

Prévente seulement. Prix 25$/pers. Diner et danse. Apportez votre vin et boisson. Prix de présence. Au menu : **brochette de poulet,** légumes, etc. et dessert. Un décor, du plaisir, de la **musique par Denis Lafrance**, c'est une belle activité que nous vous préparons. Info : 514-792-2446

Location de la salle Sabot d'or

Pour funérailles, fêtes familiales, réceptions, affaires, baptême, party de bureau etc., air climatisé. **Réservation : Lise Chouinard : 514 792 2446 ou 450-895-2446**

Devenir membre de la FADOQ Henryville

Coût de la carte de membre : 25$/année soit 15$ pour le provincial et 10$ pour soutenir votre club. Avec votre adhésion recevez la Revue Virage 4 fois/année et de nombreux rabais sont également offerts avec la carte FADOQ

- Carte de membre ou renouvellement: Lise Chouinard 514-792-2446

Club FADOQ Henryville
Rive-Sud-Suroît

FADOQ Henryville: Salle Sabot d'or

119 St-Thomas, Henryville Qc J0J 1E0.

En face de : PHARMACIE PROXIM J. VIAU ET M. OUIMET

2020	Bingo 19h00 3ième jeudi	Danse 19h30 2 et 4ième samedi.		Date des Activités 2020 Salle Sabot d'or
Janvier	16	11	25	
Février	20	8	22	02 : Diner-danse Fêtes des cœurs 11h30 à16h
Mars	19	14	28	Jeudi 2 avril : diner Cabane à sucre Sous-Bois
Avril	16	11	25	25 : Souper-danse 47ième anniv. Du Club 17h
Mai	21	9	23	19 : Assemblé Générale Annuelle 19h30
Juin	18			
Juillet	16			
Août	20			19 : Épluchette blé d'inde 17h et danse
Septembre	17	12	26	
Octobre	15	10	24	24 : Souper-danse Fêtes des couleurs, 17h
Novembre	19	14	28	
Décembre	17	12	--	12 : Souper-danse des fêtes 17h

Danse : Ouverture : 18h30 Pratique : 19h15 **Danse** : 19h30 Entrée 8$: inclus un goûter. Tirage moitié-moitié. **Apporter vos boissons. Bienvenue à tous**

Bingo : Ouverture de la salle 18h **Bingo** débute à 19h **Bienvenue à tous 18+**

Administrateurs :	poste	Téléphone	Cellulaire
Gérald Hébert	**Président**	450-299-2257	
Denis Lafrance	1er Vice-prés.	450-895-2446	514-792-244
Jeanne Paskaryk	2er Vice-prés.	450-299-2076	
Marcel Veilleux	Sec. Trésorier	450-299-2576	
Lise Chouinard	Directeur(e)	450-895-2446	514-792-2446
Hélène L. Auclair	Directeur(e)	450-299-2406	
Léonie Peeters	Directeur(e)	450-299-2715	

Carte de membre/renouvellement: Lise Chouinard : 514-792-2446

Location de la salle Sabot d'or: Lise Chouinard : 514-792-2446

Fermeture du temps des Fêtes

La bibliothèque sera fermée du 20 décembre au 3 janvier inclusivement.

L'équipe vous souhaite de passer un beau temps des Fêtes et on se revoit en janvier 2020.

Suggestions d'achats ?
Contactez-nous !

www.facebook.com/bibliothe.henryville
biblio@henryville.ca
biblio.henryville.ca
(450) 346-4116
110 rue Grégoire, 2ème étage
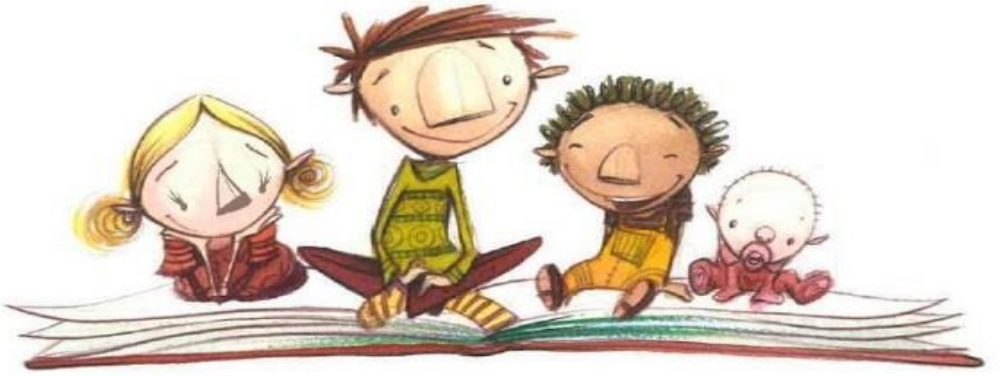
****Modification à l'horaire****
Mardi de 18 :00 à 20 :00
Jeudi de 18 :00 à 20 :00
Samedi de 9 :00 à 11 :00